JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

POUR QUE LA DIGNITÉ DES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS SOIT UNE PRIORITÉ

Chaque année, **la Journée Internationale des Droits de l'Enfant est l'occasion de célébrer l'adoption de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)** par l'assemblée générale de l'ONU en 1989 et surtout d'en revendiquer son application. Pour rappel, ce texte, ratifié en 1990 par la France, est le traité internationale le plus largement ratifié dans le domaine des droits humains. Les États-Unis étant à ce jour le seul pays à ne pas l'avoir ratifié. Rappelons également que la ratification d'un traité international oblige l'État à l'appliquer. **Or en 2026, peut-on affirmer que dans la septième puissance économique mondiale chaque enfant jouisse pleinement de ses droits ?**

En 2024, près de trois millions d'enfants vivaient sous le seuil de pauvreté, soit plus d'un enfant sur cinq. En 2026, à la veille de la rentrée solaire, 2 355 enfants demeurent sans solution d'hébergement après un appel au 115. Ce chiffre a augmenté de 42 % depuis 2022. À ces violences économiques et sociales s'ajoutent celles que révèlent les récents scandales dans le périscolaire. De plus la répression actuelle du mouvement lycéen révèle l'hypocrisie d'un État qui prétend reconnaître aux enfants des droits, et les bafoue, lorsque ces derniers en revendique l'exercice.

Il serait trop commode de tenir ces réalités pour de simples accidents d'un système pourtant jugé si bienveillant à l'égard de ses citoyens. **Elles interrogent au contraire nos choix collectifs, les politiques conduites par les gouvernements successifs et la place véritablement accordée à l'enfance dans les priorités de la République**.

Aux dirigeants d'aujourd'hui comme aux candidates et candidats à l'élection présidentielle de 2027, nous adressons donc l'exigence que l'application de la CIDE soit une priorité. **Pour que les droits des enfants cessent de rester lettre morte et deviennent des réalités garanties.** Qu'ils se traduisent par des moyens pour garantir des conditions de vie dignes à tous les enfants dans tout les domaines (santé, logement, éducation, …), une véritable reconnaissance de leur parole, une garantie de leur participation aux décisions les concernant et une protection effective contre toutes les violences.

À Fontenay-sous-Bois, le 19 novembre 2026
Le conseil national
des Pionniers de France

Union des Fédérations des Pionniers de France
50 rue Roger Salengro
94120 Fontenay-sous-Bois
contact@lespionniers.org / 01 58 34 05 20